

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

**Délibération 19/2025 : Conclusion d'une convention de mise à disposition
d'un registre du camp par les Archives Départementales des Pyrénées-
Orientales**

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Agnès LANGEVINE, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Geneviève ERRAMUZPÉ,
Jean-Baptiste LLATI, Bernadette COSTASECA, François LEMARTINEL

Excusés :

Carole DELGA, Eliane JARYCKI, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Alexandre DOULUT, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, Gaëlle CERATTI

Considérant :

Dans le cadre de la refonte du parcours de l'exposition permanente du Mémorial du Camp de Rivesaltes, une large place est accordée à la médiation par l'objet et singulièrement à la médiation par l'objet « original ».

Soucieux d'accompagner le Mémorial dans cette démarche, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a accepté de mettre en dépôt durant un an le registre original « des exclus de la déportation ».

Sur le plan technique, au regard de la fragilité de ce registre et des exigences réglementaires de conservation, une rotation des pages sera opérée tous les 3 mois pour éviter les altérations liées à l'exposition à la lumière.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention dont le projet est joint à la présente.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Appel à projets Espace culturel

21_DE-066-200045680-20251216-019_2025-RR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

le Conseil d'Administration décide de :

- APPROUVER le projet de convention afférent
 - CHARGER la Directrice de signer cette convention
-

Fait à Salses-le-Château, le 16 décembre 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Béatrice SALA-PONS

Rendue exécutoire
le 22 DEC. 2025